

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 DECEMBRE 2022

**NOMBRE**

Des conseillers en exercice	25
De présents	19
De votants	23

**OBJET**  
**N° 2022-12-2**

**Frais d'occupation  
du Foyer des Personnes Agées**

L'an deux mille vingt deux, le douze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.ALLIERI Gérard, Maire.

Etaient présents : MM.ALLIERI-BASSO-LENOBLE-Mme FERNANDEZ-AUBERTOT-M.PESCE-Mme LORIN-CRIDEL-M.SAUVLET-Mmes RIQUET-LIGI-M.CANON-Mme USELDINGER-M.LAPUH-Mmes PATELLI-THIERRY-BERTRAND-MM.SIBELLA-PERREY-COMMITO-ZANCHIN

Excusés :

Mme HENRY ayant donné pouvoir à M.PERREY  
M.SULLI ayant donné pouvoir à M.SIBELLA  
Mme GRANDMOUGIN ayant donné pouvoir à M.ALLIERI  
M.TURCHI ayant donné pouvoir à M.PESCE

Absentes : Mmes RUETTE-TYDEK - FONDEUR

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Sur proposition du Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 15 décembre 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 5 décembre 2022.

Le Maire,



**FIXE** à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 le montant du remboursement des frais pour l'occupation du Foyer des Personnes Agées comme suit :

\*pour une journée et jusqu'à 20 Heures pour les particuliers lexéens : 165,00 €

\*Activité professionnelle : 90,00 € la demi-journée  
180,00 € la journée

**FIXE** le montant de la caution exigée lors de la réservation comme suit :

\*Particuliers et associations : 500,00 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,



REÇU EN PREFECTURE  
le 13/12/2022  
Application agréée E-legalite.com